

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 27 JUILLET 2020**

DATE DE CONVOCATION

21-07-2020

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION**

21-07-2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 20

VOTANTS : 28

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2020-27-07 - N°01

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

30 JUIL. 2020

L'an deux mille vingt, le vingt sept juillet à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, exceptionnellement à la salle Corot (haut), en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :

Monsieur Patrick RAUSCHER, Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Thierry SOULIER, Monsieur Pascal VENTALON, Madame Sylvie VIGNAS, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame Christèle FONTENEAU, Monsieur Alain TROUFLEAU, Madame Mathilde MARQUES, Madame Karine PENDARIES, Monsieur Alain RINGEVAL, Monsieur Stéphane DUBERGER, Madame Françoise BEAUGUET, Madame Malvina PIN, Monsieur Jocelyn MAZOYON, Madame Martine CARTAU-OURY, Madame Martine DELIERE, Monsieur Arnaud DELIERE, Madame Fanny AUBRY, Monsieur Sébastien DIAZ

Absents représentés :

M. HERSCHKORN	donne pouvoir à	M. SOULIER
Mme DENECE	donne pouvoir à	M. VENTALON
Mme MARINHO	donne pouvoir à	M. RAUSCHER
M. LARGEAU	donne pouvoir à	Mme PENDARIES
Mme GAUTHIER	donne pouvoir à	M. RINGEVAL
Mme MAHE	donne pouvoir à	M. DUBERGER
M. AZEVEDO	donne pouvoir à	Mme DELIERE
Mme DUCROQUET	donne pouvoir à	Mme AUBRY

Absent non représenté :

Monsieur Laurent VIALANEIX

Secrétaire de séance : Madame Christelle PELOUIN

**OBJET : DEBAT D’ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 SUR LA BASE D’UN
RAPPORT D’ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 SUR LA BASE D'UN
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Sur proposition de Monsieur le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2312-1 ;

VU la loi n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

VU le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires ;

CONSIDÉRANT le rapport de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 21 voix POUR, 04 voix CONTRE (Mme CARTAU-OURY, Mme DELIERE, M. AZEVEDO et M. DELIERE) et 03 ABSTENTIONS (Mme AUBRY, Mme DUCROQUET et M. DIAZ).

PREND ACTE que le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2020 à l'appui du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) a bien eu lieu lors de la séance du 27 juillet 2020 à 19h00.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an dits.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa
publication et sa transmission en Préfecture

A Saintry-sur-Seine, le 27 juillet 2020

Le Maire,

Patrick RAUSCHER

